

COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
EN DATE DU 26 janvier 2015

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

le lundi 26 janvier 2015

dans la salle des mariages de la mairie du 10^e, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Rémi FÉRAUD
Mme Déborah PAWLIK
Mme Alexandra CORDEBARD
M. Didier Le RESTE
M. Bernard GAUDILLÈRE
M. Frédéric BOUSCARLE
Mme Martine CERDAN
M. Paul SIMONDON
Mme Olga TROSTIANSKY
M. Sylvain RAIFAUD
M. Dominique TOURTE
M. Éric ALGRAIN
Mme Élise FAJGELÈS
Mme Léa VASA
M. Dante BASSINO
Mme Sybille FASSO
M. Paul BEAUSSILLON
Mme Hélène DUVERLY
M. Stéphane BRIBARD

Le quorum est atteint.

A donné pouvoir :

Mme Anne SOUYRIS donne pouvoir à Sylvain RAYFAUD

Excusée :

Mme Yamina BENGUIGUI

La séance est ouverte à 18 h 49.

M. FÉRAUD sollicite préalablement le conseil sur l'approbation de l'ordre du jour complémentaire :

- Adoption du procès-verbal du 3 novembre 2014
- Adoption du procès-verbal du 1^{er} décembre 2014

Mme PAWLIK souhaiterait que les interventions de son groupe ne soient pas retranscrites de manière trop synthétique. Il n'est pas rare que des interventions de quatre ou cinq minutes soient retranscrites en moins de cinq lignes. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un verbatim, Mme PAWLIK tient à ce que ses propos soient retranscrits le plus fidèlement possible et remercie par avance la majorité de sa vigilance sur ce point.

M. FÉRAUD se défend de toute volonté politique de réduire les propos de l'opposition. Au demeurant, la rédaction des débats se veut synthétique pour tous les élus. Il sera demandé aux personnes chargées de rédiger le compte-rendu du conseil de veiller à ne pas trop synthétiser les propos de l'opposition. Mme PAWLIK est invitée à se manifester si le problème perdure.

→ *Le conseil d'arrondissement approuve l'ordre du jour complémentaire.*

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 1020151 4
Projet de délibération : approbation du compte rendu du 3 novembre 2014
..... Erreur ! Signet non défini.
Projet de délibération : approbation du compte rendu du 1^{er} décembre 2014
..... Erreur ! Signet non défini.
Projet de délibération : 2015 DAC 87..... 4
Projet de délibération : 2015 DAJ 1 5
Projet de délibération : 2015 DLH 19..... 6
Projet de délibération : 2015 DPA 18..... 14
Projet de délibération : 2015 DPA 19..... 14

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

Projet de délibération : MA 1020151

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du lundi 3 novembre 2014

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre 2014 est adopté.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2014

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2014 est adopté.

Objet : Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10^e).

Projet de délibération : 2015 DAC 87

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN informe qu'en 2014, le cinéma Le Louxor a enregistré 250 000 entrées, soit une affluence similaire à 2013 – signe que le cinéma se porte bien.

La société CinéLouxor exploite le cinéma en délégation de service public pour une période de 7 ans. Le cinéma bénéficie d'un fonds de soutien pour effectuer des travaux d'investissement, d'entretien et de maintenance. Le fonds est alimenté par la taxe sur les billets de cinéma (TSA) qui équivaut à un prélèvement de 11 % sur tous les tickets vendus. Ce système, qui repose sur une épargne forcée, est très vertueux en ce qu'il permet d'entretenir les établissements cinématographiques dans un bon état de fonctionnement.

La ville de Paris et le CNC autorisent l'utilisation du fonds de soutien qu'elles peuvent flécher vers d'autres cinémas en ayant besoin.

Le contrat initial de la DSP prévoyait que le délégataire puisse mobiliser jusqu'à 80 % du soutien.

La présente délibération propose d'autoriser le délégataire à mobiliser 100 % du soutien.

Cette proposition ne change rien au compte de soutien, car avant d'investir, le cinéma est obligé d'avoir une autorisation du délégant.

Mme PAWLIK demande transmission du texte de la convention originelle, de manière à pouvoir se prononcer sur la base d'éléments dont l'opposition ne dispose pas.

Par ailleurs, l'exposé des motifs indique que « Depuis l'ouverture du cinéma en avril 2013, le délégataire a engagé un certain nombre de travaux liés à la maintenance du bâtiment afin d'ajuster le fonctionnement du cinéma. » C'est pour la poursuite de ces travaux que la mobilisation à 100 % du compte de soutien est aujourd'hui requise. Mme PAWLIK demande une description plus précise de la nature des travaux passés et à venir (lesquels travaux sont à l'origine de cette modification des conditions initiales de la DSP).

Le groupe UMP souhaiterait aussi savoir de quelle manière ont été utilisés les 20 % du compte de soutien non mobilisés par le Louxor.

Enfin, Mme PAWLIK demande des précisions sur la formule « les opérations le nécessitant » et notamment la nature des opérations se cachant derrière cette expression.

M. ALGRAIN promet de fournir le détail précis de tous les travaux engagés, lesquels sont des travaux de maintenance (entretien régulier des lieux de circulation).

En réponse à la question sur les 20 %, M. ALGRAIN rappelle que les 100 % sont sous le contrôle complet du délégant.

Aussi l'équipe municipale demandera-t-elle au Louxor, avant de lancer des appels d'offres pour ces prestations de maintenance, de préciser chaque fois que nécessaire tous les éléments sur lesquels il souhaite intervenir.

Quant à la convention de délégation de service public, M. ALGRAIN indique qu'à sa connaissance, ce document, qui n'était effectivement pas parmi les pièces jointes au projet de délibération, a été transmis à Mme PAWLIK dès qu'elle en a fait la demande.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme PAWLIK informe qu'elle ne participera ni à la présentation ni au vote de la délibération suivante.

Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, **M. FÉRAUD** demande que Paul Beaussillon et Déborah Pawlik, du fait de leur qualité d'avocats, ne participent pas au vote.

Objet : Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

Projet de délibération : 2015 DAJ 1

Rapporteur : Rémi FÉRAUD

M. FÉRAUD informe qu'en 2014, près de 1 700 permanences ont été tenues pour l'équivalent d'environ 10 000 conseils juridiques gratuits pour les Parisiens.

La délibération est adoptée.

Mme PAWLIK rejoint l'assemblée.

Objet : Adoption du Programme Local de L'habitat modifié

Projet de délibération : 2015 DLH 19

Rapporteur : Dante BASSINO

M. BASSINO rappelle au préalable que le plan local de l'habitat 2011-2016 présente les orientations et objectifs que se donne la mairie de Paris en matière de politique du logement.

Il est d'abord proposé de valider le renforcement de la production de logements sociaux, à l'heure où, pour des raisons politiques et financières, de nombreuses collectivités revoient leurs ambitions à la baisse. Le PLH initial prévoyait une production annuelle de 4 000 logements sociaux 2014, 2015 et 2016. Il est proposé de monter cet objectif à 7 000 logements annuels.

Dans cette perspective, pour les opérations privées dans les zones en déficit, l'obligation de production de logement social passera de 25 à 30 %.

L'effort est également accentué sur la production de logements de type PLAI et PLUS, pour arriver à une répartition de 30 % de logements PLAI, 40 % de logements PLUS et 30 % de logements de type PLS. Cet objectif doit s'entendre pour l'ensemble des logements produits à l'échelle parisienne, et ce à partir de 15 logements dans un même programme.

Par ailleurs, le recours au conventionnement, outil indispensable de la politique du logement parisienne, sera encore développé et notamment en direction du PLAI.

La priorité est également réaffirmée en direction des familles, avec le passage de deux tiers à trois quarts de la part de production des logements sociaux destinés aux familles.

Les logements locatifs pour les classes moyennes voient également leur rôle renforcé. Paris s'engage à élargir, à améliorer et diversifier l'offre en direction des ménages de sorte à leur permettre d'accéder à un logement dans le parc locatif privé. Ce logement intermédiaire se fait en complément du logement social et jamais à son détriment ; la ville n'y consacre d'ailleurs pas de financement. En revanche, elle permettra le renforcement de cette production en réservant des emplacements à cet effet.

De plus, la zone d'exemption du surloyer a été étendue afin de tenir compte de la fragilité sociale de certains quartiers et d'y promouvoir la mixité sociale.

L'exonération du surloyer portera sur l'ensemble des quartiers réglementaires de la politique de la ville, mais aussi sur les quartiers classés en veille active, sur les anciennes ZUS non incluses dans les quartiers de veille active, ainsi que sur le périmètre du programme de rénovation urbaine.

M. BASSINO se félicite de cette avancée qu'il qualifie de « particulièrement importante » pour l'arrondissement, sachant qu'une importante zone urbaine sensible existait autour du secteur des portes jusqu'à la fin de l'année 2014. Dans une application stricte de la loi Lamy, qui a réformé la politique de la ville, les exemptions de surloyer se limiteraient aujourd'hui aux quartiers réglementaires de la politique de la ville – soit un très petit périmètre autour du

quartier du Buisson Saint-Louis. En conséquence dans le cadre de cette démarche au niveau parisien, les quartiers de veille active sont désormais inclus ; soit pour le 10^e, les quartiers de la Grange-aux-Belles et les quartiers des portes.

Mme VASA souligne à son tour les avancées positives introduites par ce PLH, à savoir l'objectif général du plan d'augmenter les logements sociaux dans Paris, la possibilité d'occupation temporaire des bâtiments vides ou encore les objectifs en matière d'accessibilité.

Le groupe écologiste s'abstiendra néanmoins sur cette délibération, au motif que quelques autres avancées auraient pu être réalisées. Mme VASA évoque notamment la nécessité de donner la priorité au PLAI et de la porter à 50 %, au lieu des 30 % prévus.

Il subsiste par ailleurs l'impression qu'il existe encore du potentiel dans Paris pour augmenter le nombre de bureaux vides pouvant potentiellement être transformés en logements. Aujourd'hui, le PLH cible 200 000 m² dans Paris et le groupe écologiste estime qu'il serait raisonnablement possible d'aller jusqu'à 250 000 m² (voire un peu plus).

Le groupe écologiste évoque ensuite l'exonération du supplément de loyer de solidarité pour ces logements sociaux dans les quartiers politiques de la ville. Le décalage des loyers entre le parc privé et le parc social reste important. Même en mettant en place des surloyers, le parc social reste financièrement plus avantageux si bien que le groupe écologiste ne croit pas en l'effet d'éviction.

Mme PAWLIK fait part du sentiment d'inquiétude du groupe UMP quant à ce PLH, qui le laisse quelque peu circonspect.

Le groupe UMP n'est pas contre le logement social et vote les délibérations actant les programmes de logements sociaux, dès lors qu'ils sont équilibrés. Le groupe UMP s'oppose toutefois à ces programmes lorsqu'ils ne sont pas équilibrés et le rappelle systématiquement.

Les raisons de cette inquiétude tiennent d'abord au fait que ce PLH maintient les objectifs du précédent, ainsi que ses grandes lignes, ce qui ne constitue en aucun cas une réponse appropriée à la hauteur des attentes des Parisiens qui ont surtout une forte demande de logements pour les classes moyennes.

La majorité tente une nouvelle fois – et M. BASSINO l'a bien montré – de pratiquer une simple politique du chiffre, ce qui ne constitue en aucun cas une offre équilibrée.

La délibération indique notamment vouloir créer des logements intermédiaires dans l'Est parisien, alors même que les opérations de conventionnement massif de logements libres et de logements intermédiaires sont réalisées à marche forcée depuis 2001 et seront de nouveau programmées en 2015.

Il est par ailleurs expressément indiqué (en page 43 de la fiche action concernant le 10^e) qu'une « *priorité sera accordée à la réalisation de logements PLUS et PLAI* ». Comment la majorité ose-t-elle parler de mixité sociale si les classes moyennes elles-mêmes demeurent les grandes oubliées de la politique du logement à Paris ?

Deuxièmement, ce plan est une réponse totalement inappropriée à la gestion du parc social lui-même. Le taux de rotation du parc social se situe aujourd'hui entre 3 % et 4 %, si bien que les mutations sont quasi inexistantes. Or le PLH ne présente aucun objectif chiffré en la matière, puisqu'il est simplement indiqué qu'une « *révision de la charte de mutation sera introduite prochainement* ». Toutefois, cette charte de mutation n'a visiblement pas fonctionné (comme le montrent les chiffres qui viennent d'être rappelés). Pourquoi une simple révision de cette charte, si elle n'a pas été suivie d'effets, aurait-elle un impact différent ?

La majorité ne fait ici que reprendre des solutions anciennes en essayant de leur donner l'impression de la nouveauté, sans qu'il y ait véritablement et absolument rien d'innovant en cela ; en tous cas, aucune solution efficace.

La vérité est qu'il n'y a pas assez de logements intermédiaires à Paris et que le parcours actuel dans le logement social est tout simplement congestionné en raison de l'absence d'une offre appropriée, de l'absence de logements intermédiaires en nombre suffisant.

Troisièmement, ce plan ne propose aucune vision métropolitaine politique du logement alors même qu'aujourd'hui, sur les 170 000 demandeurs de logement social à Paris, entre 50 000 et 60 000 résident hors des frontières parisiennes. La délibération indique que la majorité « *inscrira la politique du logement dans une échelle métropolitaine* », mais aucune action concrète n'est précisée. Or les formules incantatoires, malheureusement pour la majorité, n'ont jamais constitué des actes suivis d'effets.

Enfin, **Mme PAWLIK** souhaitait revenir sur une question tenant particulièrement à cœur au groupe UMP et qui inquiète de nombreux habitants du 10^e, à savoir la question du droit de préemption urbain renforcé.

Apparemment, la majorité envisage bel et bien d'utiliser ce droit sans mesure, comme le montre la fiche action concernant le 10^e. Au-delà du coût de ce droit pour la collectivité, celui-ci n'est rien d'autre qu'une spoliation du logement privé pour les habitants du 10^e concernés.

La majorité décrète qu'il s'agit de logement social de facto et préempte au risque de déstabiliser un marché déjà très fragile et de faire fuir une nouvelle fois les investisseurs du parc immobilier.

Ce droit de préemption urbain renforcé est une spoliation, mais aussi une atteinte à l'effort financier des familles propriétaires qui, bien souvent, ont travaillé toute leur vie pour acquérir leur logement et qui verront le prix de ce logement nécessairement dégradé ; alors même que ce logement est bien souvent une part importante de leur capital. En mettant en œuvre cette politique, la majorité fera tout simplement fuir les classes moyennes de ces immeubles et de l'arrondissement.

Une nouvelle fois, comment la majorité ose-t-elle parler de mixité ? Mme PAWLIK est certaine que les habitants du 10^e, dont les immeubles sont concernés, seront heureux d'entendre M. Bassino sur le sujet.

Qu'en est-il également de la gestion de ces immeubles avec les copropriétés, c'est-à-dire de la gestion entre bailleurs et copropriétaires ? Mme PAWLIK aimerait que la majorité indique précisément ce qui a été envisagé sur ce point dans le cadre du DPUR

Mme PAWLIK souhaiterait par ailleurs des réponses à trois autres questions.

Tout d'abord, le 10^e arrondissement fait partie des arrondissements-tests pour la mise en place du système de cotation. Mme PAWLIK demande ce qu'il en est de l'évaluation de ce système et qu'un rapide point soit fait sur cette question.

Ensuite, le plan d'action prévoit apparemment une importante mobilisation des terrains de l'État et de ses établissements, notamment de l'AP-HP et de la SNCF. Mme PAWLIK aimerait savoir ce qui est prévu à ce titre dans l'arrondissement, notamment concernant certaines acquisitions et éventuelles acquisitions auprès de la SNCF. Mme PAWLIK imagine que Monsieur le Maire, en tant que président du conseil de l'immobilier de la ville, est d'autant plus informé.

Enfin, Mme PAWLIK demande où en est l'élévation des immeubles, n'ayant rien trouvé sur le sujet dans le plan d'actions.

Pour conclure, **Mme PAWLIK** estime que ce PLH valide et amplifie les moyens et les objectifs de l'exécutif pour conduire une politique de logement au détriment total d'une mixité sociale équilibrée ; laquelle mixité permettrait aux classes moyennes de rester à Paris. Il s'agit véritablement d'une politique de logement dogmatique, déséquilibrée et antiéconomique alors même que les Parisiens ont plus que jamais besoin d'une politique de logement pragmatique qui réponde véritablement à leurs besoins.

Le groupe UMP votera évidemment contre cette délibération.

Au nom des élus socialistes, **M. SIMONDON** estime que les modifications contenues dans cette délibération vont dans le bon sens et correspondent aux engagements de campagne sur lesquels la majorité a été élue. Ces modifications sont à la hauteur de l'ambition de la mandature qui a fait du logement sa première priorité.

La majorité a tout à fait le souci de développer des logements sociaux de toutes les catégories, à l'image des 30 % de PLAI pour tout Paris. Aujourd'hui, les parts de logements sociaux restent encore inégales entre les arrondissements, avec des arrondissements à plus de 20 % et d'autres à plus de 30 %.

Les 30 % de PLAI prévus pour tout Paris signifient qu'il y en aura plus de 30 % dans le 10^e arrondissement, de sorte que des arrondissements qui en manquent puissent en avoir moins. En réponse à la remarque du groupe écologiste, **M. SIMONDON** estime aussi que vouloir davantage de PLAI revient aussi à avancer vers une déformation de ce qu'est finalement le logement social dans sa tradition ; à savoir un lieu introduisant une forme de mixité.

En outre, les 200 000 m² de transformation de bureaux correspondent tout simplement à l'objectif que la majorité s'était fixé aux élections. Le PLH fixe un minimum de 200 000 m² et

s'il est possible de faire davantage, la majorité s'y emploiera à condition que les dispositions du PLH et du PLU le permettent. L'objectif de départ est bien de 200 000 m².

M. SIMONDON confirme par ailleurs que le PLU inclura des réserves sur des immeubles de bureau, pour permettre leur transformation en logement.

Le PLU introduira aussi la possibilité d'enlever l'obligation de construire des parkings pour les logements, obligation qui bloque actuellement des projets de transformation de bureaux en logements. La modification du PLU permettra de débloquer ce type de dossiers.

Le PLH correspond bien à tous les outils que la majorité souhaite utiliser pour la construction des logements et pour son développement, que ce soit la construction de nouveaux logements sociaux, de logements intermédiaires (effectivement à financer par la ville) ou pour des réhabilitations/conventionnement.

En réponse à Mme PAWLIK sur l'élévation des immeubles, **M. SIMONDON** indique que cette règle administrative n'est pas concernée par le PLH, mais figure dans le PLU et ne change pas sous l'effet de la modification en cours du PLU. Néanmoins, il souligne l'existence d'un plus grand nombre de projets de surévaluation très discrets (un étage ci et là), car certains bailleurs sociaux sont parvenus à rajouter des logements sociaux sur leur propre patrimoine et que de nombreux projets privés s'ouvrent aujourd'hui sur le sujet. C'est donc une solution envisageable, sachant que la construction ne se fera pas principalement dans le 10^e, mais bien dans les grandes zones d'aménagements situées dans d'autres arrondissements.

Concernant la vision métropolitaine, il existe une responsabilité collective de toutes les collectivités territoriales de l'Île-de-France. Depuis les élections municipales, 8 000 projets de logements sociaux ont été bloqués suite à l'alternance dans certaines villes et l'élection de maires UMP. C'est avant tout là que se situe la « responsabilité métropolitaine ». La majorité prend sa part de responsabilité en faisant un maximum sur le territoire de Paris.

Le DPUR n'est quant à lui aucunement une « spoliation » comme l'a dit Mme PAWLIK. Il s'agira aussi de pouvoir protéger les locataires d'immeubles privés en cas de ventes d'immeubles et de développer le logement social pour mettre en place de la mixité « à l'échelle de la cage d'escalier ». Une fois encore, la mise en place du DPUR sur certaines adresses n'emporte pas l'obligation de préempter toutes les ventes à ces adresses.

M. BASSINO, sur les différentes catégories de logements sociaux, fait état d'un besoin de rééquilibrage en faveur des logements PLAI-PLUS, c'est-à-dire de logements les plus sociaux. Ce besoin s'illustre par exemple par la demande plus forte de logements sociaux en PLAI et PLUS, sachant de surcroît que le temps d'attente est beaucoup plus long pour ces catégories. La majorité a donc tenté un rééquilibrage en faveur de ces catégories, de sorte que l'offre corresponde un peu plus au nombre de demandeurs.

Pour réussir le logement social et ne pas tomber dans 50 % de PLAI et 50 % de PLUS (ce qui priverait une partie de la population de l'accès au logement social), **M. BASSINO** pense que le logement social doit pouvoir profiter à 70 % de la population et qu'il faut continuer de faire des PLS. Il est par contre évident que, dans les quartiers en déficit de logement social, la

majorité fera plus de PLAI que ceux prévus dans le plan (30/40/30). Bien que le chiffrage précis n'ait pas été fait, l'objectif serait d'atteindre au moins 35 % de PLAI et 45 % de PLUS dans les quartiers en déficit.

Concernant les bureaux, il est toujours possible de surenchérir sur les surfaces, mais réussir à transformer 200 000 m² en logements serait déjà un grand pas. La majorité fera en sorte de réaliser cet objectif que rien n'interdit de dépasser au demeurant.

Sur la question des surloyers et de l'éviction, **M. BASSINO** rappelle qu'il s'agissait précisément du but de la loi. Hormis la condition de ne pas dépasser le double du plafond de ressources, M. BASSINO estime inopportun de prendre quelconques mesures qui pousseraient des habitants à partir de leur logement social. C'est la raison pour laquelle le groupe communiste est opposé à ces surloyers et sans doute que Monsieur le Maire a approuvé cette proposition de modification au PLH.

En réponse à l'accusation de Mme PAWLIK selon laquelle la majorité mènerait une « politique du chiffre », **M. BASSINO** fait simplement observer que les 7 000 familles supplémentaires qui bénéficieront chaque année d'un logement social ne sont pas des chiffres abstraits, mais bel et bien une réalité.

En outre, **M. BASSINO** rappelle que l'équipe municipale procède effectivement à des conventionnements sur le parc de la ville ou sur le parc des bailleurs. Ces logements sont déjà très largement occupés par des personnes répondant aux critères du logement social. Le conventionnement leur permet donc de bénéficier des loyers de type social donc moins chers. Il n'est donc pas possible de reprocher à la majorité de chasser les habitants de leurs immeubles actuels.

Concernant la rotation, la ville a effectivement noté que des améliorations étaient nécessaires. La majorité n'a pas souhaité retarder la modification du PLH de manière à y inclure la charte des mutations. Ce travail est engagé et doit être publié au printemps.

Aussi **M. BASSINO** réfute-t-il l'accusation que la politique municipale « chasserait les classes moyennes de Paris », car la principale raison de ce phénomène est plutôt à rechercher dans les tarifs pratiqués par l'immobilier privé (que ce soit à l'achat ou à la location) ; des tarifs qui confinent aujourd'hui au déraisonnable et qu'il n'est pas possible de laisser continuer à augmenter.

Sur la question du droit de préemption, **M. BASSINO** se défend à nouveau de toute « spoliation », puisque la ville se propose de préempter des appartements qui seront vendus dans certains immeubles.

Pour sa part, M. BASSINO se déclare convaincu que, dans quelques années, le prix du mètre carré n'aura pas baissé dans les immeubles préemptés. Pour cause, il est très positif pour la copropriété de savoir qu'un propriétaire assurera certainement ses charges de copropriété.

Concernant l'échelle métropolitaine, Paris prend sa part et mène sa politique, ce qui n'est malheureusement pas le cas de toutes les villes de banlieue alentour.

Sur la question des terrains de l'AP/HP et de la SNCF, **M. BASSINO** informe que les discussions sont encore en cours avec la SCNF. Le groupe communiste déposera prochainement un amendement au conseil de Paris sur cette question. En substance, il s'agit que toutes les acquisitions de terrain à des entreprises du service public (AP-HP, SNCF, RATP, EDF) soient conditionnées à des projets de service public. Il n'est évidemment pas question de chasser les services publics de Paris.

S'agissant de l'élévation, **M. BASSINO** renvoie Mme PAWLIK au PLU et à la réponse de M. SIMONDON sur le sujet.

Sur la cotation, enfin, deux commissions d'attribution ont déjà été organisées. Désormais, les dossiers présentés à la commission sont ceux ayant accumulé le plus de points (parmi les dossiers correspondants aux types de logements attribués, de sa catégorie et du nombre de personnes l'occupant). Ce système de cotation présente l'avantage d'aider à la sélection.

Certes, il reste encore imparfait et la majorité souhaite améliorer un certain nombre de critères, notamment sur les questions du handicap et de la santé. En tant qu'arrondissement pilote, le 10^e a fait remonter ses remarques. Par ailleurs, il subsiste encore un certain nombre d'erreurs dans les dossiers et la cotation permet de les repérer plus rapidement, donc de prévenir les intéressés.

Mme PAWLIK souhaiterait une réponse de M. BASSINO à une question assurément ennuyante pour lui, raison pour laquelle il n'y a pas répondu, à savoir ce que le DPUR prévoit sur la gestion des relations entre bailleurs sociaux et copropriétaires.

M. BASSINO ne voit rien « d'ennuyant » ni de problématique à cette question, car il se trouve qu'il existe déjà des immeubles où des bailleurs sociaux sont en copropriété avec des propriétaires privés. Le bailleur est un membre de la copropriété comme les autres et dispose de ses tantièmes au même titre. Une fois encore, il n'est pas inintéressant pour les copropriétaires d'être assurés que le bailleur assumera ses charges.

M. Le RESTE se félicite que Mme PAWLIK semble idéologiquement prête pour manifester avec le groupe communiste contre la spéculation immobilière et pour chasser les requins de la finance à Paris.

La droite semble aujourd'hui porter les valeurs de la mixité sociale et ne se déclare pas opposée au logement social, ce dont il faut assurément prendre acte. M. Le RESTE se demande néanmoins pourquoi les arrondissements parisiens dirigés par la droite sont ceux affichant le moins de logements sociaux.

Mme PAWLIK retourne la question et demande à M. Le RESTE pourquoi le 10^e arrondissement ne compte que 11,7 % de logements sociaux, alors que la mairie est à gauche depuis 1995.

M. FÉRAUD rappelle que la majorité a multiplié par deux le pourcentage de logements sociaux dans le 10^e depuis 2001. La droite se présente pour le logement social en théorie, mais semble avoir de vraies difficultés à passer à l'acte.

Pour la majorité, le plan local de l'habitat présenté est un document très volontariste avec des outils appropriés, dont le droit de préemption urbain renforcé, et très équilibré dans la répartition qu'il propose.

M. FÉRAUD entend les remarques du groupe écologiste, qui souhaiterait davantage de PLAI (pour les plus modestes) et de la droite, qui souhaiterait davantage de PLS (pour les classes moyennes). Cette double demande contradictoire montre *in fine* que la répartition est équilibrée. M. FÉRAUD estime en outre que ce n'est pas rendre service aux plus modestes que de déséquilibrer la sociologie du logement social.

Le réglage doit être assez fin selon les immeubles et les quartiers. M. FÉRAUD rejoint entièrement la volonté de M. BASSINO que le 10^e arrondissement prenne plus de PLAI que la moyenne. L'arrondissement est encore loin des 20 %, sachant encore que les élus de la majorité ont dû composer avec l'héritage de 1995. Le mandat de l'équipe municipale devrait logiquement être jugé à la manière dont elle a transformé cet héritage. L'équipe municipale n'a aujourd'hui aucun problème à assumer qu'elle fera plus de PLAI que la moyenne, car c'est aussi son devoir que de participer à ce rééquilibrage et de permettre aux 13^e, au 18^e, au 19^e et au 20^e arrondissement d'avoir moins de PLAI que les 30 % prévus dans un plan.

Concernant les grands services publics, **M. FÉRAUD** fait état d'un accord passé entre la RATP et la ville. La RATP est très dynamique pour permettre de transformer en logements sociaux les terrains ou les bâtiments qui ne sont pas ou plus utilisés. Pour l'heure, il n'existe pas de projet avec la SNCF sur le 10^e arrondissement.

Concernant l'AP-HP, si le projet du nouveau Lariboisière se fait, l'arrondissement a imposé (dans le dernier PLU) 50 % de logements sociaux sur la partie du site Fernand Widal qui doit être transformée en logements. Si une partie du site de Lariboisière est transformée pour sortir du domaine hospitalier, la majorité demandera à ce que la part de logement social soit également conséquente.

M. FÉRAUD estime donc que le PLH est équilibré et que la part prise par le 10^e arrondissement doit être adaptée à la situation de celui-ci. La difficulté majeure tient au fait que la crise du logement est extrêmement violente et que des arrondissements aussi denses que le 10^e ne pourront matériellement apporter qu'une petite partie de la réponse. Néanmoins il est très important qu'un arrondissement comme le 10^e puisse rester un arrondissement de mixité sociale et ne devienne pas uniquement un arrondissement réservé à la classe moyenne supérieure. De ce point de vue, le PLH donne les outils nécessaires pour avancer.

M. BASSINO informe que le site Internet de l'APUR (Atelier parisien d'urbanisme) montre très bien la progression de chaque arrondissement en matière de logement social. Il est à cet égard très instructif de comparer la progression du 10^e arrondissement par rapport aux autres arrondissements et en particulier ceux dirigés par la droite. M. BASSINO ajoute que le contexte du 10^e arrondissement est très contraint, en ce sens que les terrains accessibles sont très rares.

Concernant le système des cotations, enfin, **M. BASSINO** espère que Mme PAWLIK donnera son avis en tant que membre de la commission, de sorte à faire remonter ses remarques.

Vote

Contre : 3 (UMP)
Abstention : 3 (EELV)
Pour : 14

La délibération est adoptée.

Objet : Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor 10^e - Indemnisation d'un particulier
Projet de délibération : 2015 DPA 18
Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor 10^e - Indemnisation d'un particulier
Projet de délibération : 2015 DPA 19
Rapporteur : Bernard GAUDILLÈRE

M. GAUDILLÈRE traitera ensemble ces deux délibérations concernant la même adresse.

Avant toute opération immobilière menée par la Ville, des experts sont mandatés pour constater l'état exact des immeubles voisins de celui sur lequel la municipalité va travailler.

En l'occurrence, l'expert avait formulé quelques constatations sur les immeubles voisins du Louxor et également sur le quai n° 4 de la ligne de métro. Après les travaux, deux copropriétaires du 51 boulevard de la Chapelle ont excipé des dommages (fissures, problèmes de peinture). Après évaluation par les experts du montant exact à rembourser, des accords ont été conclus : sur la somme de 1 933 € avec le premier copropriétaire et de 5 948 € avec le second.

Il est demandé au conseil d'approuver l'attribution de ces dommages-intérêts à ces deux propriétaires du 51, boulevard de la Chapelle.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vœux du conseil d'arrondissement

De manière liminaire, **Mme PAWLIK** ne cache pas sa surprise d'avoir constaté, en arrivant à cette séance, qu'un vœu avait une nouvelle fois été déposé en séance.

Bien que le sujet soit d'importance, il ne rentre pas dans la définition donnée lors des débats sur la modification du règlement intérieur. De mémoire, la notion d'urgence avait été

introduite pour le dépôt des vœux en séance. Le groupe UMP n'a pas eu l'information avant la séance, ni d'envoi des vœux dans la journée. De son côté, Mme PAWLIK a personnellement envoyé des vœux à l'ensemble du conseil d'arrondissement dès le 23 janvier, pour s'assurer que chaque élu puisse disposer des vœux en temps utiles.

De plus, le sujet du vœu n'est absolument pas nouveau, car Monsieur le Maire évoquait déjà la question lors de ses vœux à la population le 22 janvier. Ainsi, Mme PAWLIK ne comprend pas pourquoi ces éléments n'ont pas été envoyés le 23 janvier, comme le veut le délai.

Le groupe UMP s'oppose évidemment à l'inscription de ce vœu à l'ordre du jour et demande une nouvelle fois que chaque groupe se conforme au règlement intérieur du Conseil, de manière à ce que tout le monde puisse travailler dans de bonnes conditions.

M. FÉRAUD regrette que le texte intégral du vœu n'ait pas été envoyé le 23 janvier, ou même le matin précédant la séance et en assume la responsabilité. Il relève toutefois que cela n'arrive pas fréquemment.

De plus, un courriel aux élus – envoyé vendredi soir – leur indiquait qu'un vœu serait soumis sur le campement des exilés du boulevard de la Chapelle. Sur ce point particulier, M. FÉRAUD appelle l'opposition à considérer davantage le fond que la forme. Ce vœu n'est absolument pas polémique et prend en compte la réalité d'une situation que chacun connaît.

Vote sur l'inscription du vœu sur le campement des exilés du boulevard de la chapelle à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement.

L'inscription du vœu à l'ordre du jour est adoptée.

3 contre (UMP).

Vœu du groupe UMP sur les équipements sportifs – Déborah PAWLIK

Ce vœu vise à proposer l'installation d'équipements sportifs de plein air dans l'arrondissement.

Si le 10^e est doté de centres sportifs assez nombreux, on y trouve encore assez peu d'équipements sportifs de plein air : agrès, tables de ping-pong ou tout autre équipement mobilier permettant une pratique urbaine qui soit véritablement inscrite au cœur de la rue.

Il n'est évidemment pas nécessaire de revenir sur les bienfaits de l'activité physique au regard de la santé. En tout état de cause, la pratique sportive doit être encouragée et ce vœu vise aussi cet objectif.

La pratique en centres sportifs ne permet malheureusement pas toujours de pouvoir s'adonner à une activité sportive en raison du coût de l'accès auxdits centres, mais également du nombre de places parfois réduit qu'ils proposent.

Par ailleurs, notamment dans la population adolescente parisienne, la pratique sportive de rue devient de plus en plus prisée. Ce vœu vise aussi à s'adapter aux nouvelles demandes et aux nouvelles envies de la jeunesse parisienne et notamment de la jeunesse du 10^e arrondissement.

Il est donc proposé que des équipements sportifs de plein air puissent être installés dans le 10^e et que soit étudiée en priorité la possibilité d'une telle installation dans le quartier Boy-Zelenski. Pour cause, ce quartier compte beaucoup d'adolescents. De plus, avec l'ouverture à la fin du mois de l'auberge de jeunesse Generator, cela ferait tout à fait sens.

Donc, le groupe UMP soumet ce vœu très consensuel au conseil d'aujourd'hui.

M. FÉRAUD suggère de ne pas préjuger du caractère consensuel et passe la parole à Paul Beaussillon.

M. BEAUSSILLON indique préalablement que ce vœu intervient dans une démarche qui a déjà été engagée par la municipalité.

En effet, dans le cadre du budget participatif de 2014, un certain nombre de projets avait été soumis au vote des Parisiens. Parmi ces projets, huit ont été retenus et notamment le projet Sport urbain en liberté qui consiste à installer un certain nombre d'équipements sportifs en plein air et en libre accès (pour un budget de 2 M€). Ce budget de 2 M€ doit servir à la création de 14 équipements répartis dans les différents arrondissements parisiens. **M. BEAUSSILLON** avait fait savoir, dès le début du mois de novembre, que le 10^e arrondissement était candidat pour accueillir un de ces équipements.

Il rappelle en outre que l'arrondissement dispose déjà d'équipements sportifs de plein air (ex. les agrès de musculation du petit square au-dessus de l'écluse du canal Saint-Martin, au croisement de la rue Eugène Varlin). Il serait effectivement intéressant de multiplier ces dispositifs en s'inspirant de la réussite de cet équipement, ce sur quoi l'équipe municipale réfléchit actuellement. Il s'agirait par exemple d'élargir la gamme des publics, notamment féminins.

Du fait de la forte densité de population et du manque d'espace, les infrastructures sportives sont insuffisantes à Paris. Un gymnase ouvrira sûrement l'année prochaine. C'est à l'étude. La majorité estime également que cette nouvelle forme de pratique sportive en libre accès permettra d'augmenter l'offre sportive de la ville, comme cela se fait d'ailleurs dans d'autres grandes villes européennes (Lisbonne ou Londres).

Toutefois, la majorité ne votera pas favorablement au vœu du groupe UMP qui intervient alors que le processus est engagé depuis longtemps et qu'il ne fait que répéter ce que les Parisiens avaient exprimé dans le cadre du budget participatif, à savoir la volonté d'avoir des équipements urbains en libre accès.

Enfin, le vœu du groupe UMP s'engage sur un lieu, le quartier Boy-Zelenski, qui n'est pas la solution actuellement privilégiée par la majorité.

M. FÉRAUD qualifie le vœu du groupe UMP, non pas de polémique, mais de « pas nécessaire ». Il faut en effet plus d'équipements sportifs en accès libre dans l'espace public. Aujourd'hui, le quartier de la Grange-aux-Belles est d'ailleurs l'un des plus dotés en la matière (ex. skate park, terrain de sport en accès libre).

M. FÉRAUD fait par ailleurs observer que ce type d'équipement présente quelques difficultés en termes de cohabitation avec les riverains chez lesquels ils suscitent des protestations constantes. Il s'agit donc de régler au mieux leurs usages, y compris les agrès du square Eugène Varlin.

Chaque arrondissement a été sollicité par la ville pour faire des propositions. Le 10^e a fait une proposition pour développer cet accès libre sur le square Henri Christiné.

M. FÉRAUD reste néanmoins assez prudent sur la proposition de nouvelles tables de ping-pong, ayant constaté à plusieurs reprises que celles existant aujourd'hui étaient peu utilisées pour cette pratique. Il faut donc faire les choses avec un réglage assez fin. Dans le cas du 10^e, il conviendra de réfléchir particulièrement à implanter ce type d'équipement dans les quartiers plus anciens et plus densément construits (hors Grange-aux-Belles).

Mme PAWLIK se propose de retirer la mention « notamment dans le quartier Boy-Zelenski », si cela permet d'obtenir la majorité du conseil.

M. FÉRAUD n'aurait pas de difficulté avec ce vœu le cas échéant, à condition d'y ajouter l'élément suivant « *Considérant que, dans le cadre du budget participatif, cette proposition a été retenue par les Parisiens et que le 10^e arrondissement doit faire des propositions pour accueillir de tels équipements* ».

M. SIMONDON relève qu'un des considérants estime que le coût des infrastructures municipales est trop élevé eu égard à la pratique correspondante. Il n'est pas forcément nécessaire de le stipuler.

M. FÉRAUD relève aussi que le problème général du « manque de place » est différent du besoin en tables de ping-pong ou d'équipement en accès libre. Il propose donc de rédiger : « *Considérant que le nombre d'équipements sportifs est limité, que les Parisiens ont voté pour l'installation d'équipements sportifs de proximité et que le 10^e arrondissement doit en accueillir.* »

Le vœu est adopté.

Vœu du groupe UMP sur la pratique du vélo à Paris – Déborah PAWLIK

L'objet de ce vœu est de favoriser le développement de la pratique du vélo à Paris.

Aujourd'hui, le vélo représente environ 5 % des déplacements dans la capitale, ce qui demeure évidemment très faible.

Les éléments qui expliquent cette pratique modeste sont notamment liés au caractère souvent dangereux de la pratique du vélo à Paris, mais également à une voirie inadaptée à cette pratique.

Au cours de la dernière mandature, l'augmentation du linéaire d'itinéraires vélos a en effet principalement progressé par la mise en place d'une circulation à double sens dans des voies limitées à 30 km/heure et par l'usage des couloirs de bus par les vélos.

Or les couloirs de bus, par exemple, ne constituent pas des itinéraires cyclables qui pourraient être qualifiés de « protégés », puisqu'il est bien souvent difficile de cohabiter dans ces couloirs (aussi bien avec les bus que les taxis).

Pour réellement développer la pratique du vélo dans la capitale, il est tout d'abord indispensable que des itinéraires cyclables sécurisés soient créés. En fin 2013, il y avait moins de 200 km de pistes cyclables en site propre sécurisé.

Il est également nécessaire que des emplacements dédiés à cet effet soient aménagés pour les vélos et que des solutions innovantes soient trouvées pour garer les vélos, par exemple les consignes automatiques enterrées qui se font déjà dans de nombreuses capitales européennes.

Il faut également que la sensibilisation des cyclistes aux dangers encourus soit renforcée et qu'ils puissent avoir davantage conscience des pratiques à risque qui sont parfois de leur propre fait. Le groupe UMP propose également que les campagnes d'information à destination des cyclistes soient amplifiées.

Enfin, le vélo à assistance électrique peut tout à fait être une option attractive pour favoriser les trajets plus longs, notamment les trajets domicile-travail. Pour cela, le groupe UMP propose qu'une aide à l'achat de ce type de matériels soit mise en place et que des Vélib' électriques puissent être déployés sur l'ensemble de la capitale.

Mme FAJGELÈS, bien qu'estimant louable de la part du groupe UMP de s'associer à l'effort que la Ville de Paris mène depuis 2001 pour développer la pratique du vélo, s'étonne que le groupe UMP ignore l'existence d'une concertation en cours sur le plan vélo.

Le plan vélo, engagé depuis le mois de juin dernier par Christophe Najdovski (adjoint d'Anne Hidalgo en charge des transports et des déplacements), sera effectivement présenté au conseil de Paris au printemps prochain. Cette même concertation a débouché sur un comité Vélo parisien, une grande consultation des Parisiens sur Internet et a donné lieu à un

rapprochement des services de la voirie avec chaque maire d'arrondissement - y compris les maires UMP. Ainsi, la plupart des demandes aujourd'hui formulées dans le vœu du groupe UMP sont déjà en concertation dans le cadre du plan Vélo.

De plus, une présentation précise des dispositifs a eu lieu la semaine dernière avec les associations cyclistes. Il y a eu également des comités vélos locaux dans sept arrondissements. Mme FAJGELÈS et Mme VASA ont rencontré en décembre l'association MDB (Mieux se Déplacer à Bicyclette) et ont convenu avec celle-ci d'une réunion d'un comité vélo tout de suite après la présentation du plan.

La consultation sur Internet a permis à ses usagers de répondre et de contribuer par leurs propositions et avis sur les aménagements déjà réalisés. Le plan vélo qui sera présenté au Conseil de Paris tient compte de toutes les observations faites dans les comités vélos et sur Internet.

Concernant la communication et la sensibilisation, celles-ci sont faites régulièrement pour chaque mesure importante sur le développement des circulations cyclistes à Paris. Ce fut notamment le cas avec le développement des doubles sens cyclables, ou avec la mise en place du « Cédez le passage au feu » (anciennement « Tournez à droite »). Des flyers et des affichettes ont systématiquement été distribués pour expliquer cette nouvelle manière de faire du vélo à Paris et pour rappeler les règles de sécurité et de comportement des cyclistes dans Paris. Le plan vélo 2015 prévoit de nouvelles campagnes de sensibilisation.

Sur la prévention des automobilistes, celle-ci est essentielle à faire spécifiquement pour les chauffeurs de poids lourds, car le risque d'angle mort vient surtout du volume du véhicule. Le plan vélo 2015 prévoit également des mesures de sensibilisation à destination des chauffeurs de poids lourd.

Le groupe UMP a ensuite formulé une proposition redondante sur les emplacements sécurisés. Depuis 2010, environ 2 000 places de stationnements sont créées chaque année. Le plan 2015 poursuit ce déploiement et propose de développer des vélos-stations d'intermodalité avec les gares.

Par ailleurs, les autres propositions faites par le groupe UMP ne peuvent pas être retenues pour le moment, car elles n'ont pas été portées à la concertation. Ni les associations cyclistes ni les internautes n'ont manifesté d'intérêt concernant l'usage cyclable de la petite ceinture ferroviaire (23 personnes sur 7 000, soit 0,32 %) ; de même que les comités vélos, avec les associations cyclistes, ne l'ont jamais ou peu évoqué. Il est d'ailleurs possible d'anticiper que cet aménagement de pistes cyclables entraîne des conflits d'usage avec les promeneurs, ce qui serait ennuyeux. Il en va de même pour la passerelle cycliste au-dessus du pont de l'arsenal, qui n'a pas été évoquée dans la consultation par Internet ni dans aucun des comités.

L'accidentologie est souvent évoquée et on ne peut bien évidemment que déplorer les accidents liés à la pratique du vélo. Il faut cependant noter qu'il y a très peu d'accidents mortels chaque année (entre 0 et 5 décès) alors que la pratique du vélo ne cesse de croître. L'objectif du plan vélo 2015-2020 est d'atteindre 15 % des déplacements totaux sur Paris en vélo, ce qui est un objectif extrêmement ambitieux.

Il ne faut pas non plus jouer sur les peurs. Les déplacements cyclables sont continuellement sécurisés.

Mme FAJGELÈS souligne enfin que l'axe est-ouest/nord-sud, demandé dans le vœu UMP, est déjà prévu dans le plan vélo et notamment dans le 10^e, où cet axe passera par le boulevard Sébastopol et remontera le long de la gare de l'Est (vers le 19^e arrondissement).

Pour ces raisons, la majorité ne votera pas en faveur de ce vœu.

M. FÉRAUD précise que la majorité partage certaines propositions de ce vœu (et qui entrent dans le cadre de la concertation), mais d'autres aucunement.

Au nom du groupe écologiste, **M. RAIFAUD** ne peut que se réjouir de voir le groupe UMP proposer un vœu relatif au développement de la pratique du vélo, ce qui témoigne de l'unanimité du conseil de Paris sur cette question.

M. RAIFAUD estime par ailleurs que le choix de proposer ce vœu en fin de concertation, avant le passage au Conseil de Paris et alors que les propositions n'ont pas été faites dans le cadre de la concertation ouverte (ex. la passerelle), traduit une conception très particulière de la démocratie participative et un manque de respect total pour les démarches engagées et les citoyens qui s'y inscrivent. Il est inconcevable que le conseil d'arrondissement vote un vœu aussi prescriptif sur le résultat de la concertation et les débats du Conseil de Paris.

Le groupe écologiste ne peut que voter contre, malgré l'intérêt de certaines des propositions figurant dans ce document.

Mme PAWLIK ne pensait pas qu'un vœu aussi consensuel produirait un tel effet sur Sylvain Raifaud.

Mme PAWLIK se défend de manquer de respect pour la concertation. Il est simplement dommage, si un certain nombre de propositions recueillent l'attention de la majorité, que le plan vélo ne soit pas enrichi avec des propositions du groupe UMP.

Pour **Mme PAWLIK**, c'est la marque que la majorité a une approche idéologique et démagogique de la question.

Mme FAJGELÈS disait que « tout cela était déjà prévu », mais **Mme PAWLIK** n'en sait rien pour le moment puisque le plan n'a pas été présenté. Sur le stationnement, par exemple, un seul vélo sur 15 trouve aujourd'hui une place pour stationner. Il y a donc énormément de choses à faire en la matière et c'est un temps véritablement fondateur qu'il va falloir proposer, car Paris a tout de même un retard très important en la matière.

Il faut quand même rappeler que le budget parisien en faveur du vélo se situe dans un rapport de 1 à 10 comparativement à Londres. Il faut vraiment que les moyens soient mis en la matière et que des propositions soient faites sur le sujet. Donc, Mme PAWLIK regrette que le groupe écologiste adopte une position idéologique sur un vœu ne visant qu'à favoriser la pratique du vélo à Paris.

M. RAIFAUD se défend de toute opposition « idéologique ». Il s'agit simplement de respecter les formes démocratiques dans lesquelles s'inscrivent les élus. Ce ne sont que les assemblées qui décident d'un certain nombre de choses de façon unilatérale. Il y a des concertations dont il faut respecter les étapes et la démocratie locale d'une manière générale.

M. FÉRAUD propose de passer au vote.

Olga TROSTIANSKY donne pouvoir à Rémi FÉRAUD.

Le vœu est rejeté.

3 pour (UMP).

Vœu du groupe communiste sur le futur hôpital Lariboisière/Fernand Widal – Didier Le Reste

Le groupe communiste a souhaité saisir de nouveau le conseil sur un sujet déjà traité en octobre dernier.

À l'époque, nombre d'élus n'avaient pas souhaité intervenir notamment par manque d'informations précises et officielles sur les remises en cause du projet de l'AP-HP.

Aujourd'hui, la situation a évolué. La question du nouvel hôpital Lariboisière a été mentionnée dans la presse, au Sénat, ainsi que dans un communiqué de la Ville de Paris. Un débat ouvert peut donc avoir lieu.

Pour rappel du contexte, la direction de l'AP-HP met en œuvre depuis plusieurs années une politique de regroupement de ses hôpitaux, entraînant la disparition d'un certain nombre d'entre eux.

Dans ce cadre, la fermeture de l'hôpital Fernand Widal a été annoncée à la fin des années 2000. Après de vifs débats, un consensus s'était créé entre la communauté hospitalière du groupe hospitalier Saint-Louis/Lariboisière/Fernand Widal, la direction générale de l'AP-HP, la mairie du 10^e arrondissement et la mairie de Paris. Le projet de santé doit inclure le transfert de l'ensemble des activités de Fernand Widal et notamment les lits de prise en charge des personnes âgées sur le site de l'actuel hôpital de Lariboisière.

Dans le cadre de ce projet commun entre la Ville de Paris et l'AP-HP, le Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012 avait modifié le plan local d'urbanisme pour tenir compte du schéma directeur de l'AP-HP qui prévoit, après le regroupement des activités hospitalières sur le site Lariboisière, « la construction de logements notamment sociaux, l'aménagement de circulations pour désenclaver le site et la réhabilitation des bâtiments et espaces verts protégés ».

Au sein de ce même projet commun, la liste de rassemblement à gauche, conduite par M. Féraud, avait pour engagement de campagne n° 3 le transfert de l'ensemble des services de Fernand Widal dans le nouvel hôpital Lariboisière.

Aujourd'hui, le regroupement de tous les services de Fernand Widal dans le nouvel hôpital de Lariboisière est clairement remis en cause. Dans le journal Le Parisien du 10 décembre 2014, Martin Hirsch, directeur de l'AP-HP, a confirmé que le devenir des services de gériatrie de Fernand Widal était un débat : « *Il y a deux hypothèses à l'étude : soit Lariboisière, soit Bichat/Claude Bernard* ».

Cette hypothèse d'un transfert des services vers l'hôpital Bichat/Claude Bernard n'est pas pour nous rassurer. Les services de gériatrie doivent à notre sens demeurer des services de proximité pour permettre un maillage du territoire. Mutualiser de tels services au sein de grands pôles hospitaliers reviendrait en pratique à séparer des couples et à accentuer encore l'isolement des personnes âgées.

Notre inquiétude est d'autant plus forte que, dans un communiqué en date du 2 décembre 2014, la Ville de Paris et l'AP-HP indiquaient partager « *le constat d'inadaptation des structures actuelles des hôpitaux Bichat et Beaujon à une prise en charge efficace garantissant, pleinement et dans la durée, qualité et sécurité des soins* ».

Pire, Pascale Boistard, secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des droits des femmes, a affirmé au Sénat le 18 novembre 2014, en réponse à Pierre Laurent, sénateur de Paris, que la majeure partie des activités des hôpitaux Bichat et Beaujon seront regroupées au sein d'un nouvel ensemble : l'hôpital universitaire du Grand Paris nord.

Face aux questionnements en cours à l'AP-HP, énoncés clairement par voie de presse, entre une localisation des services de gériatrie à l'hôpital Bichat ou à Lariboisière, et face aux incertitudes pesant sur l'avenir de l'hôpital Bichat, nous proposons au conseil d'arrondissement de réaffirmer sa volonté de voir les services de gériatrie de Fernand Widal demeurer dans notre arrondissement, au sein du nouvel hôpital Lariboisière Fernand Widal.

Mme PAWLIK, sur l'objet même du vœu, partage et s'associe à la demande formulée à l'instant par M. Le RESTE. Il est en effet essentiel que le service de gériatrie de Fernand Widal puisse être conservé à Lariboisière dans le cadre de la restructuration. Tout comme il est fondamental que la proximité puisse être maintenue pour les services de gériatrie, de manière à lutter contre l'isolement des personnes âgées. Pour ces raisons, le groupe UMP votera en faveur de ce vœu.

En revanche, Mme PAWLIK s'étonne quelque peu de la rédaction même du texte. Il est en effet surprenant que le groupe communiste demande au maire du 10^e arrondissement de réaffirmer ce qui fut l'un de ses engagements de campagne. C'est même un peu schizophrène, sachant que les communistes figuraient sur la liste de M. FÉRAUD dès le premier tour. Cela revient finalement à demander à la majorité de tenir son engagement. Cette rédaction révèle assurément la mauvaise circulation de l'information concernant le projet du nouveau Lariboisière, si une composante de la majorité doit elle-même déposer un vœu sur le sujet.

Puisque tous les élus semblent attachés à cette question, enfin, **Mme PAWLIK** demande à Monsieur le Maire que soit organisée rapidement une réunion sur cette question avec le chargé projet de l'AP-HP et les élus. Si le sujet semble confus et doit être dépassionné, il a visiblement besoin d'être explicité, et ce, pour tout le monde.

Au nom du groupe écologiste, **Mme VASA** réaffirme l'importance de conserver ce service de gériatrie dans ce secteur de Paris – et qu'il reste un service de qualité.

En fin d'année, le groupe écologiste avait voté un vœu en faveur d'une nouvelle concertation sur ce projet, notamment au motif que de nouvelles contraintes entraînent en jeu.

En conséquence, le groupe écologique ne souhaite pas voter sur des conclusions d'une concertation qui n'a pas encore eu lieu.

M. FÉRAUD indique que les élus socialistes voteront également contre ce vœu.

Il ne s'agit pas d'être engagés ou non dans le cadre d'un mandat impératif.

Lors des élections municipales, l'Assistance publique portait un projet de transfert de l'ensemble des activités de Fernand Widal vers Lariboisière, projet auquel l'équipe municipale avait apporté son soutien entier. Aujourd'hui, il se trouve que l'Assistance publique a décidé de maintenir l'ensemble de son projet, sauf pour la gériatrie qu'elle souhaite traiter différemment pour des raisons de coûts de gestion. M. FÉRAUD ne souhaite pas mettre en péril le projet du nouveau Lariboisière, car il n'estime pas que ce choix serait responsable en tant que maire. Anne Hidalgo ne le souhaite pas non plus et Anne Souyris, élue à la santé, partage cet avis.

Aussi M. FÉRAUD croit-il nécessaire de faire évoluer la vision du territoire. En l'occurrence, le 18^e arrondissement n'est pas loin du 10^e, si bien qu'il faudrait plutôt envisager un territoire nord-est parisien incluant les 10^e, 18^e et 19^e arrondissements.

De plus, le projet du nouveau Lariboisière est un projet de l'Assistance publique/Hôpitaux de Paris qui a été présenté aux autorités de santé (ARS et COPERMO – Comité interministériel de performance et de modernisation de l'offre de soins). Cette instance nationale doit se prononcer sur le projet au cours du printemps prochain. Dans l'intervalle, **M. FÉRAUD** ne souhaite pas donner le sentiment que la majorité des élus du 10^e arrondissement ne soutient pas le projet du nouveau Lariboisière en y mettant des conditions sine qua non. Il peut y avoir des souhaits, des volontés ou des orientations, mais pas de couperets qui mettraient en péril l'essentiel d'un projet extrêmement important.

M. FÉRAUD pense que l'Assistance publique devrait être plus claire sur son projet pour la gériatrie. Il importe que ce projet reste dans le cadre de l'AP-HP, qu'il soit organisé de manière pérenne et efficace dans le cadre du territoire du nord-est parisien et dans Paris intra-muros. Pour l'heure, ces garanties ont été données oralement sans avoir encore été écrites. La majorité aurait voté cette dernière demande si elle avait été formulée ainsi dans le vœu présenté par les élus communistes.

Ensuite, si la décision du COPERMO est favorable, il s'agira de revenir vers les élus, les habitants et les associations, pour la mise en œuvre précise du projet. Il ne faudrait pas mettre « la charrue avant les bœufs » en agissant avant la concertation avec les habitants sur le projet et alors même qu'il n'a pas été décidé par les instances de santé en termes de montant et de nature de l'investissement (environ 300 M€).

M. Le RESTE, en réponse à Mme PAWLIK, précise que le vœu du groupe communiste n'interpelle pas uniquement le maire, mais tout le conseil d'arrondissement.

Par ce vœu, l'idée est de se saisir d'une nouvelle opportunité pour mettre en œuvre le projet initial. Aujourd'hui, le directeur général de l'AP-HP se questionne sur la localisation. Il n'est donc pas « révolutionnaire » de demander au conseil municipal de réaffirmer sa volonté de conserver les services de gériatrie dans le 10^e arrondissement.

Aussi n'est-il pas possible d'être confrontés tous les six mois à des changements de position de l'AP-HP. C'est pourquoi le groupe communiste tient à réaffirmer une position fondamentale consistant à conserver les services de gériatrie de Fernand Widal dans l'arrondissement.

M. BASSINO ajoute qu'un certain nombre d'acteurs (dont la ville de Paris) s'accordent pour dire que l'hôpital Bichat devra forcément déménager (eu égard à son état actuel). Il est question de transférer le service de gériatrie de Fernand Widal vers Bichat, mais il a aussi été dit que Bichat allait fermer et être envoyé hors de Paris. Donc, il s'agit bien de sortir le service de gériatrie à l'extérieur de Paris, simplement en le faisant en deux fois.

Les personnes âgées ont évidemment des difficultés pour se déplacer, tout comme leurs proches et amis pour la plupart d'entre eux. Plus ces services seront éloignés de leurs lieux de résidence, plus ils seront mis en difficulté. Les envoyer dans le 18^e arrondissement compliquerait certainement leurs déplacements vers ces services, car ils n'auront le choix qu'entre la ligne 13 (dont tout le monde connaît les difficultés) et le bus (soit un quart d'heure de marche pour une personne en bonne santé). C'est pour cette raison que le groupe communiste se bat pour que ce service reste dans le 10^e arrondissement.

M. FÉRAUD l'entend bien, mais estime que mener un projet avec un partenaire suppose d'écouter aussi le partenaire (en l'occurrence l'AP-HP), sans quoi il n'y aura pas de projet. Or il importe d'abord qu'il y ait un projet.

Il reste effectivement beaucoup d'interrogations concernant la gériatrie dans le projet de l'AP-HP y compris car cet enjeu est dépendant de celui de l'hôpital Nord. La question reste à étudier, mais le groupe socialiste ne partage pas le contenu du vœu.

Mme PAWLIK tenait à clarifier un point.

La majorité reproche souvent au groupe UMP d'agiter les peurs, mais c'est justement la majorité qui s'y emploie aujourd'hui. Ce n'est pas parce que le conseil d'arrondissement votera un vœu sur le maintien de la gériatrie que le projet sera réduit à néant et ne verra pas le jour. Il n'est pas possible d'être aussi catégorique et l'opposition est tout aussi responsable que la majorité en la matière.

Mme PAWLIK demande en outre à quelle date se fera à la réunion d'information.

M. FÉRAUD ne peut encore répondre à cette dernière question, qui reste suspendue à la décision des instances nationales de santé qui devrait intervenir au printemps. Si le projet se réalise, les premiers travaux devraient intervenir à la fin de l'année 2018.

Le vœu est rejeté.

Contre : 14

Abstention : 0

Pour : 6 (groupes PC et UMP).

Vœu relatif à l'hébergement d'urgence pour les exilés dans le 10^e arrondissement – Dominique TOURTE

Depuis plusieurs mois, un campement de migrants s'est installé sur le boulevard de la chapelle. Plus d'une centaine de personnes dorment aujourd'hui, chaque nuit, sous le métro aérien.

Cette situation est la conséquence de l'afflux des migrants arrivant de Lybie via l'Italie (Lampedusa) et souvent dans le cadre de voyages organisés par des réseaux de passeurs qui font traverser ces migrants dans des conditions innommables, transformant la mer Méditerranée en véritable cimetière.

Pour nombre de ces migrants, Paris n'est qu'une étape de leur périple à destination de l'Angleterre ou de la Suède.

Pour tenter de faire face à l'urgence sociale, la mairie de Paris a enclenché plusieurs actions dont le vote d'une subvention à Emmaüs lors du dernier conseil de Paris, afin que les migrants puissent bénéficier d'un suivi social, d'un nettoyage hebdomadaire du site effectué par les services de la propreté de la Ville de Paris avec l'aide de la DPP.

Par ailleurs, la Mairie de Paris a inscrit à son programme d'investissement le réaménagement des dessous du métro aérien entre Barbès et Stalingrad. La concertation est actuellement engagée avec les habitants. Une première réunion a eu lieu dernièrement avec le conseil de quartier et l'APUR.

La requalification de cet espace, si elle est indispensable, ne permettra pas de faire face à l'urgence sociale - laquelle reste de la responsabilité de l'État. L'État, garant de la solidarité nationale, a la responsabilité de piloter et de coordonner les politiques de lutte contre la grande exclusion sociale. Il doit assurer à ce titre la responsabilité première de la prise en charge des personnes sans-abri. Cette primauté d'intervention de l'État par rapport aux collectivités territoriales se justifie par le devoir spécifique de l'État envers les personnes qui ne peuvent être rattachées à un territoire local.

Par ailleurs, le droit à l'hébergement d'urgence est en principe inconditionnel non soumis à des critères de nationalité ou de séjour.

Cette situation est inacceptable, tant pour les riverains que pour les migrants qui dorment dehors dans le froid.

Par ce vœu, nous souhaitons interpeller le préfet pour que soient mises en place, le plus vite possible, des mesures concrètes pour permettre à ces migrants de bénéficier d'un hébergement d'urgence.

M. FÉRAUD ajoute que les habitants, qui ne connaissent pas forcément tous les tenants et les aboutissants, ne comprennent pas toujours le maintien de ce campement sur une longue durée. Il faut aussi pouvoir leur dire que le sujet n'est pas ignoré des pouvoirs publics.

Par ce vœu d'interpellation, il s'agit que l'État et la Ville de Paris puissent répondre à cette situation aussi humainement qu'efficacement. En l'occurrence, la demande de sécurité ne s'oppose pas à la demande de prise en charge et il faut que les deux aillent ensemble.

Par ailleurs, lors du dernier conseil de Paris et en tant que président du groupe socialiste, **M. FÉRAUD** avait porté un amendement au budget pour financer Emmaüs et France Terre d'asile, dans le cadre du Kiosque mise en place dans le 10^e arrondissement pour venir en soutien aux exilés afghans (dont la situation était très comparable). L'idée étant d'aller au-devant de ces exilés et de les faire entrer dans des dispositifs existants de prise en charge, d'hébergement et de demande d'asile.

Pour l'essentiel, les exilés sont d'origine érythréenne et ne souhaitent pas a priori demander l'asile en France. Ils sont en transit vers la Scandinavie ou la Grande-Bretagne. De ce fait, ils n'entrent ni dans un dispositif d'hébergement pour demandeurs d'asile, ni dans un dispositif géré par le 115 (déjà engorgé). Il en va de même pour les hébergements en gymnase qui ne prennent en charge que les personnes demandant à être hébergées ; lorsque les personnes ne demandent rien, elles ne sont pas hébergées sous la contrainte.

Donc, il s'agit de faire un travail social de dialogue avec des publics au demeurant très méfiants, ce que leur parcours migratoire depuis l'Érythrée rend tout à fait compréhensible.

Ce qui n'est pas acceptable, c'est la pérennité du campement, son organisation et le risque de dérives. **M. FÉRAUD** souhaiterait à ce titre que l'ensemble des pouvoirs publics ne se renvoient pas les responsabilités, laissant ainsi la situation perdurer. Il importe vraiment que chacun se sente acteur de la résolution des problèmes liés au grand nombre de personnes à la rue et plus généralement à la grande exclusion. Même si les gens ne demandent rien, il s'agit de tenter de les persuader d'entrer dans un dispositif existant et ensuite de sanctuariser l'endroit pour que ne se crée pas immédiatement un autre campement.

Le vœu est adopté.

3 abstentions (groupe UMP).

La séance est levée à 20 h 34.